

Lettre ouverte à Madame la Vice-recteur relative à l'organisation des PFMP par groupe de classe

Madame la Vice-recteur,

Le vice-rectorat de Mayotte a en projet d'organiser, dans les filières professionnelles de l'académie, le départ des élèves en Période de Formation en Milieu Professionnel (P.F.M.P) par groupe de classe, et non plus par classe complète. Ainsi, vous projetez d'envoyer, par exemple, le groupe 1 en PFMP quatre semaines, puis le groupe 2 de la même classe les quatre semaines suivantes.

Devant l'émoi provoqué par ce projet chez de nombreux collègues, notre organisation syndicale a organisé des débats, à l'occasion d'heures d'information syndicale, au cours desquels ont émergé les nombreuses impossibilités et incohérences d'un tel changement. Nous allons ci-dessous les détailler, et leur nombre – important- vous démontrera, nous l'espérons, l'inanité d'une telle modification de nos pratiques.

En premier lieu, cette organisation va à l'encontre du statut-même de Professeur en Lycée Professionnel (P.L.P.). En effet, les modalités de visite (1 visite étant comptabilisée 2 heures, dans la limite de 3 semaines et au prorata du service de l'enseignant dans la classe en question, selon le décret 2000-753 du 1er août 2000) empêcheront les visites des professeurs d'enseignement général- dénaturant leur spécificité, en les éloignant du monde professionnel qui est au cœur de la formation de leurs élèves. Les enseignants n'accepteront aucun mode dérogatoire, par contact téléphonique par exemple. Les professeurs de matières professionnelles seront aussi empêchés de réaliser toutes les visites, qui pourtant tiennent lieu d'évaluation et sont obligatoires pour prétendre obtenir son examen. Spécifiquement en Éducation Physique et Sportive, l'évaluation sous forme de C.C.F., qui doit s'établir en classe complète et sous une forme rigoureusement identique pour tous les candidats, sera matériellement impossible.

Une telle organisation rendrait chaotique l'organisation pédagogique de l'année scolaire. Elle assurerait aux élèves des deux groupes partant en P.F.M.P. d'être en décalage. Jours fériés, manifestations impondérables de toute nature empêcheraient que soient offerts aux élèves de la même classe les mêmes contenus d'enseignement, a fortiori pour les classes aux conseils de classe trimestrialisés. La gestion des classes dont les périodes de P.F.M.P. soit de 4 semaines serait rendue très difficile, puisque deux périodes successives de 4 semaines de P.F.M.P. obligeraient à déborder sur la séquence de cours suivante, le calendrier scolaire faisant se suivre 7 ou 6 semaines de cours de vacances scolaires. Quant à organiser une partie de la P.F.M.P. en classe complète et une autre en groupe, cela ne constituerait qu'un écueil de plus, l'organisation pédagogique n'en étant rendue que plus complexe et difficile à gérer.

Le seul argument mis en avant en faveur d'un tel chamboulement consiste dans le fait que le nombre de lieux de stage est restreint, dans l'académie de Mayotte. Sur ce point, c'est l'inadéquation entre la carte et l'offre de formations décidées par l'administration, et les offres réelles d'emploi et de lieux de stage qui est à pointer, et la responsabilité de cet état de fait n'incombe pas aux enseignants et ne doit pas augmenter la difficulté à mener leur mission pédagogique, et ne doit pas non plus occulter que la recherche de stage fait partie intégrante de l'apprentissage des futures conditions professionnelles de nos élèves. Relativement aux conditions d'exercice quotidien de notre profession, la situation, déjà tendue, d'occupation des salles, sera rendue encore plus difficile : devant l'augmentation continue du nombre de leurs élèves, de nombreux établissements font commencer la P.F.M.P. de certaines classes dès la rentrée scolaire, afin de pouvoir dégager des salles libres, et ainsi fonctionner à peu près correctement.

Pour toutes ces raisons évidentes, dans le sens d'un bonne pratique pédagogique, à l'échelle académique, car chacun de ces arguments est valide pour chaque établissement scolaire et pour chaque filière professionnelle, le SDEN CGT'Educ Action revendique que soit annulé tout projet de départ des élèves en P.F.M.P par groupe de classe. Il en va de la cohérence et de la validité de notre enseignement. Si cette organisation a été expérimentée dans d'autres académies mais pas généralisée, nul doute que la raison en est qu'elle désorganise et entrave notre mission pédagogique et diminue sa cohérence.

SDEN CGT'Educ Action de Mayotte

Nous revendiquons, avec le SDEN CGT'Educ Action de Mayotte, que soit annulé tout projet de départ des élèves en P.F.M.P par groupe :

POUR FAIRE RESPECTER VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS AU SDEN CGT'EducAction

| NOM-PRENOM | DISCIPLINE | ETABLISSEMENT |
|------------|------------|---------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |